

Séance du lundi 9 juillet 2012

Date de Convocation : mardi 3 juillet 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.07.21 - Réalisation du parking transitoire du PEM côté Peloux - Participation financière de BBA

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Pascal BORGO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST

Excusés ayant donné procuration :

Monique DUTHU à Christian PORRIN, Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Nadia OULED SALEM à Raphaël DURET, Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Charlotte DOMINJON à Denise DARBON, Nicole GUILLERMIN à Xavier BRETON, Suzane MOCCOZET à Vasilica CHARNAY, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Huguette PEISSET à Nicole BARREAU

Absents :

Pascale BONNET SIMON, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Philippe BRICARD

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le projet du Pôle d'Echanges Multimodal est une opération inscrite au Contrat Projet Etat Région 2009-2013 signé entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes, Bourg-en-Bresse Agglomération, Réseau Ferré de France, SNCF et la Ville de Bourg-en-Bresse.

Motivation et opportunité de la décision

Suite aux travaux de Bourg-en-Bresse Agglomération sur le domaine public (aménagement du parvis et de la rue du Peloux entre l'allée des Tramways de l'Ain et le n° 14 de la rue du Peloux), la Ville, en partenariat avec Bourg-en-Bresse Agglomération, aménage un parking provisoire d'une capacité de 160 places, destiné aux usagers de la gare. Compte tenu de la nécessité de réaliser un parking sur le côté Peloux, la Ville et

Bourg-en-Bresse Agglomération doivent convenir d'un accord financier pour la réalisation de ces travaux. Ces derniers sont estimés à 250 000 € TTC.

Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels

La Ville de Bourg-en-Bresse assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le financement de l'ensemble des aménagements cités ci-dessus est réparti pour 50 % à la charge de la Ville, et pour 50 % à la charge de Bourg-en-Bresse Agglomération. Cette répartition financière ne pouvant excéder un montant total de 125 000 € TTC par partenaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2004,

VU le déclaration du projet en date du 6 octobre 2010

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2011,

VU l'avis de la Commission mixte Urbanisme-Déplacements en date du 26 juin 2012.

A L'UNANIMITE 41 voix

APPROUVE l'engagement de la Ville de Bourg-en-Bresse et de Bourg-en-Bresse Agglomération à participer financièrement pour un montant maximal de 125 000 € TTC dans le cadre des travaux de réalisation du parking provisoire d'une capacité de 160 places côté Peloux.

Impacts financiers

La participation de Bourg-en-Bresse Agglomération et de la Ville de Bourg-en-Bresse correspondra à 50 % du montant global des travaux (250 000 € TTC) engagés sur le parking Peloux, dans la limite de 125 000 € TTC par partenaire. La dépense correspondante est imputée sur les crédits ouverts sur le budget 2012, chapitre 23 « immobilisations en cours », article 2315 « immobilisations en cours – installations, matériel et outillage techniques », gestionnaire 47. La participation de Bourg-en-Bresse Agglomération sera recouvrée en section d'investissement du budget général, chapitre 13 « subventions d'investissement reçues », article 13251 « subventions d'équipement non transférables – groupement de coll. Gfp de rattach. », gestionnaire 47.